

**Libération conditionnelle.**

(Ord. n° 1 du 14 avril 1924).

Bulletin de renseignements d u nommé (1) BUTWATWA, muhutu, fils de Bucye-Kabiriri (U) et de Nyirangaruye (U), originaire de la colline de Ki gazi, chefferie des Burushanga, territoire de Kisenyi, résidant au centre de négoce de Ruhengeri, capita-vendeur

Tribunal ou conseil de guerre qui a prononcé la sentence	<u>IT R. R.</u>
Date du jugement	<u>6. 2. 53</u>
Motif de la condamnation	<u>Abus de confiance et dégradation méchante d'immeuble</u>
Durée de la servitude pénale principale	<u>Deux ans et six mois</u>
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	<u>11- 10- 52</u>
Décision de la juridiction d'appel	<u>Confirmation</u>
Date du jugement d'appel	<u>28. 3. 53</u>
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	<u>24. 5- 53</u>
Date d'expiration de la peine	<u>9 - 4. 55</u>

Résumé des circonstances de l'infraction. — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

- Capita-vendeur au centre de négoce de Ruhengeri, chefferie des Burushanga, territoire de Kisenyi (Ruanda) entre le 5 et le 28 septembre 1952 a frauduleusement dissipé ou détourné au préjudice de son employeur, le sieur Houdart, des deniers ou des marchandises pour une valeur de 16.538f, 20 qui lui avaient été remis pour la gestion du magasin appartenant au plaignant. Pour dissimuler le détournement et faire croire plutôt à un vol, a, en qualité de coauteur méchamment dégradé un du dit magasin, un prébiquier au y faisant fraliquer un trou.

difamable 21.5.53

difamable 30.4.54

difamable 11/10/54

faonnet 21.15.54

L'Officier du Ministère Public,

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.  
 2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle,



Oservations du gardien de la prison sur :

1° la conduite.

bonne l'ensemble

2° le caractère.

calme l'ensemble

3° les dispositions morales du détenu.

détenu favorable  
F. bon paye  
19/5/53  
détenu favorable  
25/1/54

Interp. Def. v. P. Hoyer  
28.9.54

Renseignements divers à fournir par l'autorité administrative et militaire :

Défavorable - 22/5/53 - R. Adit. V. Taubert

défavorable: il faut que justice se fasse, R. Hoyer R. Hoyer  
les dispositions morales du détenu 'étaient' R. Hoyer  
plus 1200.54 R. Hoyer

Défavorable - 28. I 1955 R. Hoyer

Renseignements complémentaires à donner par le Conseiller Juridique :

A représenter dans un an

Usumbura, le 4 JUN 1953

Le Vice-Gouverneur Général H.  
Gouverneur du Rwanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et  
de la Justice

P. LEROY

A représenter dans 6 mois

Usumbura, le 19.5.1954

Le Vice-Gouverneur Général H.  
Gouverneur du Rwanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et  
de la Justice

P. LEROY  
H. BOIREUX

A représenter dans 1 mois

Usumbura, le 5. II 1955

Le Vice-Gouverneur Général H.  
Gouverneur du Rwanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et  
de la Justice

E. DUCARME

A représenter dans trois mois

Usumbura, le 22/10/1954

Le Vice-Gouverneur Général H.  
Gouverneur du Rwanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et  
de la Justice  
J. WESTHOF.

Résidence d.u. Ruanda  
Prison de Kigali

N° ..... R. E. 13783 6150/Ref.  
R. M. P. N° 3166/c/1574/1977

FICHE DU DÉTENU : BUTWATIWA

Originaire de la chefferie Burushaza

Territoire Kigali

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 6 février 1953, par T.R.B

à deux ans et six mois s.p. 75f. frais ou 7j. c.p.c.

du chef de détournement frauduleusement et de dégradation de  
méchaut d'imposable

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
<p>15-6-53</p>	<p>battre avec Policier  néant à Rubengeri  néant à Rubengeri</p>	<p>4 coups fouet</p>